

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 26 mai 2026

Objet : Convention de mutualisation de moyens et de services entre la commune de Renaison et le Centre d'Action Sociale (CCAS)

N° 2026-05-26/05

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mai, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Philippe CREMONT, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER et Othylie DUBOUIS.

Absents excusés : Mme et MM. Didier PICARD, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE et Yonan GOUTAUDIER.

Procurations : M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Christophe REGNY à Mme Muriel MARCELLIN, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Othylie DUBOUIS et M. Yonan GOUTAUDIER à M. Frédéric GOUTAUDIER.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 mai 2026.

Secrétaire de séance : Mme Corinne LASSAIGNE.

Monsieur le Maire rappelle que les personnels travaillant pour le compte du Centre d'Action Sociale de Renaison (CCAS), Etablissement Public Administratif Communal, doivent faire l'objet d'une convention de mise à disposition s'il s'agit d'agents municipaux.

Une convention de mutualisation de moyens et de services doit donc être signée afin de définir les conditions de mise à disposition du personnel par la Commune au profit du CCAS.

Elle porte sur trois agents :

- un agent de catégorie C de la filière administrative à 15% d'un temps complet pour exercer les fonctions suivantes :
 - Préparation, participation et suivi des Conseils d'administration ;
 - Gestion des divers dossiers du CCAS ;
 - Gestion des demandes et des attributions d'aide sociale et des prestations du CCAS ;
 - Organisation des manifestations.
- un agent de catégorie C de la filière administrative à 5 % d'un temps complet pour exercer les fonctions d'organisation des manifestations et d'appui administratif dans la gestion des dossiers du CCAS ;
- un agent de catégorie B de la filière administrative à moins de 5% d'un temps complet pour exercer la comptabilité du CCAS.

La convention est conclue jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mutualisation de moyens et de services entre la commune de Renaison et le CCAS, conclue jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260526-2026-05-26_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

Publication : 28/05/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 27 mai 2026

Le Maire,
Laurent BELUZE

La Secrétaire de Séance,
Corinne LASSAIGNE
Le Maire,
Laurent BELUZE